Paris, le 18/10/2016

L'autorisation de circuler, stationner et prendre en charge la clientèle sur la voie publique

N°: 8240 délivrée le 01/09/2010 est accordée à :

Monsieur : BOUDRAA Abdelghani

pour le taxi immatriculé : EF-209-YC

horodateur intégré au taximètre :12011417 Digitax

n° de compte : 10245727

CETTE AUTORISATION DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE À TOUTE RÉQUISITION DE L'AUTORITÉ PUBLIQUE

Le maintien de cette autorisation est subordonné au respect de la réglementation en vigueur et au paiement des droits de stationnement. Ceux-ci doivent être payés trimestriellement à la recette générale des finances de Paris. Tout paiement nécessite l'indication du numéro de compte porté ci-dessus.

Pour le préfet de police
La chef du bureau
des taxis et transports publics

Delphine GILBERT